
COMMISSION 4 : FINANCES, CITOYENNETÉ, MOYENS DES SERVICES

POLITIQUE 41 - FINANCES, MOYENS DES SERVICES

41-8 FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLÉE : DÉSIGNATIONS DE CONSEILLERS.ÈRES DÉPARTEMENTAUX.ALES AU SEIN DE COMMISSIONS OU ORGANISMES

En application de l'article L. 3121-23 du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'Assemblée départementale est régulièrement amenée à désigner ses représentants au sein de commissions et d'organismes divers et à procéder à des mises à jour de ces désignations (délibérations des 1^{er} juillet, 22 juillet et 25 novembre 2021).

S'agissant des modalités de vote pour ces désignations, l'article L. 3121-15 du CGCT prévoit deux modalités alternatives :

- d'une part, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions départementales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président du Conseil départemental ;

- d'autre part, si un vote est nécessaire et que l'Assemblée le décide à l'unanimité, les désignations se font par vote à main levée.

Le présent rapport concerne 2 séries de désignations :

- la première correspond à des ajustements ponctuels et divers dont l'Assemblée est habituellement saisie à l'occasion de chaque session **(I)** ;

- la seconde a pour objet de répondre à de nouvelles demandes **(II)**.

I - AJUSTEMENTS PONCTUELS ET DIVERS DE REPRESENTATIONS

PERSONNES HANDICAPEES

➤ Foyer de vie Le Village (modification)

Lors de la session du 25 novembre 2021, une modification concernant les désignations de Mme QUILAN et de Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ a été opérée de manière à ce que :

- Mme QUILAN siège au CA de l'EHPAD situé à Bécherel,
- Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ siège au CA de l'EHPAD de Villecartier situé à Bazouges-la-Pérouse.

L'organisme gestionnaire de l'EHPAD de Villecartier gérant également le foyer de vie pour adultes handicapés Le village, situé à Bazouges-la-Pérouse, il est proposé que Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ y siège (en lieu et place de Mme QUILAN).

AMENAGEMENT FONCIER

➤ Etablissement public foncier régional (modification)

M. BOURGEOUX a été désigné par l'Assemblée départementale pour siéger au conseil d'administration de l'Etablissement public foncier régional de Bretagne (EPFR) en tant que suppléant de M. DELAUNAY.

Toutefois, l'état de la législation ne permet pas de maintenir cette désignation. En effet, l'article LO 145 du code électoral dispose que la fonction de membre de conseil d'administration exercée dans les entreprises nationales et établissements publics nationaux est incompatible avec le mandat de député, sauf si le député y est désigné en cette qualité.

Il est ainsi proposé que M. LE MOAL soit désigné pour siéger au CA de l'EPFR de Bretagne, en remplacement de M. BOURGEOUX, suppléant de M. DELAUNAY.

LOGEMENT

➤ NEOTOA (modification)

Mme FÉRET a été désignée par l'Assemblée départementale pour siéger au conseil d'administration de NEOTOA et souhaite être remplacée.

La candidature de Mme GUIBLIN est proposée à cette fin.

➤ Association pour la surveillance de la qualité de l'air dans l'agglomération rennaise - Air Breizh (modification)

Mme ROUSSET a été désignée par l'Assemblée départementale pour siéger au conseil d'administration de Air Breizh et souhaite être remplacée.

La candidature de M. SOULABAILLE est proposée à cette fin.

II - NOUVELLES DEMANDES

AGRICULTURE

➤ Association pour le développement, la recherche et l'innovation agroalimentaire

L'Association pour le développement, la recherche et l'innovation agroalimentaire (ADRIA) propose des prestations de recherche et d'innovation sur la qualité et la sécurité des aliments, des formations et audits pour les industries agroalimentaires.

Les statuts de cette association prévoient la désignation d'un représentant de l'Assemblée départementale.

Il est ainsi proposé la candidature de M. SOHIER pour siéger au CA de l'ADRIA.

ACTION SOCIALE

➤ Observatoire du développement et de l'action sociale

Les actions de l'Observatoire du développement et de l'action sociale (ODAS) portent sur l'adaptation, la modernisation et l'évaluation des politiques sociales des collectivités publiques en favorisant l'échange d'informations et d'expériences.

Les statuts de l'association prévoient la désignation d'un représentant de l'Assemblée départementale.

Il est ainsi proposé la candidature de Mme COURTEILLE pour siéger au CA de l'ODAS.

Synthèse :

L'Assemblée départementale doit désigner ses représentants au sein de comités ou d'organismes. Il s'agit de nouvelles désignations ou de modifications à apporter à celles effectuées depuis le début de la mandature.

En conclusion, je vous propose :

- de désigner Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ pour siéger au conseil d'administration du foyer de vie pour adultes handicapés Le village situé à Bazouges-la-Pérouse ;
- de désigner M. LE MOAL pour siéger au conseil d'administration de l'Etablissement public foncier régional de Bretagne (EPFR), en remplacement de M. BOURGEOUX, suppléant de M. DELAUNAY ;
- de désigner Mme GUIBLIN pour siéger au conseil d'administration de NEOTOA, en remplacement de Mme FÉRET ;
- de désigner M. SOULABAILLE pour siéger au conseil d'administration de l'association pour la surveillance de la qualité de l'air dans l'agglomération rennaise - Air Breizh, en remplacement de Mme ROUSSET ;
- de désigner M. SOHIER pour siéger au conseil d'administration de l'association pour le développement, la recherche et l'innovation agroalimentaire (ADRIA) ;
- de désigner Mme COURTEILLE pour siéger au conseil d'administration de l'observatoire du développement et de l'action sociale (ODAS).

LE PRESIDENT

Jean-Luc CHENUT